

## Troisième jour de grève au Mont-Saint-Michel !



### Conditions de travail et d'accès au site dégradés

Les personnels de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sont en grève depuis lundi dernier 3 juin. Par leur mobilisation exceptionnelle, ils entendent lutter pour leurs conditions de travail qui se sont considérablement dégradées depuis un an. Les nouvelles conditions d'accès au site conséquentes aux travaux pour le rétablissement du caractère maritime en sont la cause directe. Avec la mise en place d'un système de navettes, très insuffisant, non adapté et mal pensé, les agents de l'abbaye (à l'égal de tous les salariés et habitants du Mont) ont vu leur temps de transport considérablement allongé.

### Une situation aggravée

Depuis le 3 juin, la situation s'est encore aggravée. Le délégataire (l'entreprise Transdev ex-Veolia transport) a décidé, avec la bénédiction du syndicat mixte en charge des travaux, de la suppression des navettes dites « Montoise » dédiées aux salariés et aux personnes à mobilité réduite. Il est en outre question de faire payer le parking aux salariés du Mont (qui bénéficiaient jusqu'à ce jour de la gratuité) et de diminuer le rythme des rotations des navettes.

Par courrier en date du 22 mai, la directrice de Transdev faisait connaître ses dernières propositions en matière de conditions d'accès. Il y est question de renforcer la rotation des navettes, mais uniquement en haute saison, d'une priorité accordée aux salariés du Mont dans les navettes et d'une diminution du forfait annuel de stationnement passant de 90 à 60 €. Propositions on ne peut plus floues qui démontrent par ailleurs une méconnaissance totale des réalités de terrain. Un très léger mieux, certes, mais toujours insuffisant pour les salariés dont les conditions de travail deviennent, de jour en jour, intolérables.

## **Un site classé au patrimoine mondial privatisé**

Depuis le 3 juin, les conditions d'accès ont été, une fois encore modifiées, dans un sens plus défavorable pour les visiteurs. (Le tarif du parking passant de 8,50 à 12 €) comme pour les salariés. Cette situation s'apparente donc à une véritable privatisation du Mont-Saint-Michel, le projet de rétablissement du caractère maritime comme l'accès au site étant devenus des enjeux avant tout économiques. Ainsi, au-delà de leurs propres revendications, les agents de l'abbaye du Mont-Saint-Michel défendent également l'accès à un site inscrit au patrimoine mondial et qui constitue un bien commun appartenant à tous. Ces nouvelles conditions d'accès encore dégradées constituent une grave remise en cause du service public culturel rendu aux visiteurs-usagers.

## **Les personnels de l'abbaye mobilisés !**

En lutte depuis trois jours dans le cadre d'un préavis de grève intersyndical, les personnels de l'abbaye se sont impliqués quotidiennement dans plusieurs actions locales destinées à rendre visible le mouvement et interpellier les plus hautes autorités politiques. Ainsi, lundi 3 juin, l'abbaye du Mont-Saint-Michel était fermée au public. Les agents et salariés du Mont ont organisé un cortège depuis le départ des navettes jusqu'au pied du monument. Plus tard, une conférence de presse du président du syndicat mixte a été quelque peu perturbée par des grévistes. En fin de journée, un nouveau cortège est reparti en sens inverse, ralentissant ainsi la circulation. Mardi 4 juin, une partie de l'équipe ayant reconduit le mouvement, l'abbaye a été ouverte gratuitement. En début comme en fin de journée, un cortège a de nouveau ralenti la circulation entre le site et le départ des navettes. Mercredi 5 juin, le mouvement est reconduit pour la troisième journée consécutive et le monument de nouveau ouvert gratuitement. En outre, des grévistes ont participé avec d'autres salariés du Mont à une opération de blocage des parkings.

**Les personnels se rassembleront en fin de journée pour décider de la suite du mouvement. Ces derniers sont particulièrement déterminés à inscrire leur lutte dans la durée.**

## **Appel à Solidarité :**

**Le SNMH-CGT appelle à la solidarité financière des personnels du CMN. Les chèques sont à libeller à l'ordre du SNMH-CGT avec au dos la mention « solidarité grève Mont-Saint-Michel ». Les sommes collectées seront intégralement reversées à la caisse de solidarité des agents du Mont-Saint-Michel.**

Paris, le 5 juin 2013